

LISTE DES DELIBERATIONS

DE LA SÉANCE

DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.

Mme KROVIARSKI-PORTEVIN a été élue secrétaire.

Convocation du 2 juin 2023

PRESENTS : Mesdames KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, CARMINATI Catherine, BIGOT Laetitia, LE GALL Céline, TOURNEAU Guylaine, CABIROL Marie-Christine, Messieurs BOULAY Jean Albert, BIGOT Jacky, RIDOR Gérard, AMIOT Michel, M. BOURDON Jean-Marie, M. BEAUNÉ Christian, M. RIGOLLET Alain, M. THERET Jean-Pierre, M. ABDALLAH Georges

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 9 mai 2023

Le procès-verbal du 9 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election d'un nouvel adjoint

M. RIGOLLET Alain a été élu à l'unanimité, 4^{ème} adjoint. Il percevra la même indemnité que les autres adjoints.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Révision de la composition des commissions communales et intercommunales

La composition de certaines commissions communales et syndicats a été revue.

Commission vie scolaire : Jean Albert BOULAY

Bénédicte KROVIARSKI-PORTEVIN

Laetitia BIGOT

Marie-Christine CABIROL en remplacement de Mme MARTZOLFF Magali

Georges ABDALLAH remplaçant de M. BOURON Jean-Marie

Commission Communication – Animation locale Vie associative – Solidarité Jeunesse :

Mme MARTZOLFF Magali n'est pas remplacée au sein de ces commissions

SIVOS : Jean Albert BOULAY (titulaire)

Bénédicte KROVIARSKI-PORTEVIN (titulaire)

Laetitia Bigot (Titulaire)

Marie-Christine CABIROL (suppléante)

Pays des Châteaux : M. RIGOLLET Alain remplace M. AMIOT Michel (suppléant)

AGGLOPOLYS Commission finances-ressources et solidarité :

Mme Bénédicte KROVIARSKI-PORTEVIN est remplacée par M. RIGOLLET Alain.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Retrait de la délibération 2023-36

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité, le retrait de la délibération 2023-36 relative à la délégation de signature donnée au Maire pour l'ensemble des conventions. Une délibération sera prise pour chaque convention.

PERSONNEL : Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée délibérante, après accord des services du centre de gestion.

PERSONNEL : Les autorisations spéciales d'absences

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les autorisations spéciales d'absence après accord des services du centre de gestion.

FINANCES : Décision modificative n°1

La collectivité a perçu une subvention d'investissement de 1 500.00 € qui ne lui été pas destinée. Pour le reversement de cette somme, il est nécessaire de procéder à une décision modificative. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

LIBELLE	SECTION	ARTICLE	DEPENSES
<i>Autres subventions d'investissement</i>	<i>Investissement</i>	<i>1328</i>	<i>+ 1 500.00</i>
<i>Entretien, réparation, voirie</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>615231</i>	<i>- 1 500.00</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>023</i>	<i>+ 1 500.00</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>021</i>	<i>+ 1 500.00</i>

FINANCES : Tarification du panier repas pris au restaurant scolaire

Dans le cadre de PAI, la collectivité est confrontée à des demandes de paniers repas fournis par les familles mais pris au sein du restaurant scolaire. La collectivité souhaite mettre en place une tarification.

L'assemblée délibérante avec 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, la tarification suivante des paniers repas.

- *1.50 € pour les enfants avec un panier repas hors RPI*
- *0.50 € pour les enfants du regroupement scolaire*

Séance levée à 21 h 15

Prochain conseil le 3 juillet 2023